AVIS PUBLIC

Rawdon

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER**
**ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2024**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité, QUE :**

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.2 du *Code municipal du Québec* seront déposés par le greffier-trésorier soussigné à l'occasion de la séance ordinaire du conseil municipal le 9 juin 2025.

Toute personne intéressée pourra obtenir copie du rapport financier après le dépôt de celui-ci.

**Donné à Rawdon, le 2 juin 2025**

(signé) *François Dauphin*

_____

*François Dauphin*
Directeur général et greffier-trésorier